

que les enquêtes n'indiquent que le nom des composantes et leurs travaux et ne constituent pas un processus continu de transmission et d'échange d'informations. Il importe d'appliquer ce système d'échange d'informations à tous les ministères du gouvernement fédéral pour réduire au minimum le nombre d'activités isolées au sein des ministères. Ces informations sont naturellement la condition préalable à l'établissement de programmes interministériels qui s'avéreront efficaces pour l'obtention de résultats optimaux à partir du peu de fonds affectés à la recherche et au développement.

Si l'on donne plus d'extension à ce concept, il est nécessaire d'informer le secteur privé des activités gouvernementales dans le domaine des transports et de mettre à la disposition des chercheurs du gouvernement les programmes du secteur privé, sauf ceux pourvus d'un brevet, toujours dans le but spécifique de coordonner les programmes et d'éviter le chevauchement. La diffusion des informations a un avantage net par rapport à l'intervention directe, de l'État au sein du marché libre, en ce sens qu'une telle intervention sous forme de «dirigisme» est irritante, alors que le chercheur compétent, s'apercevant que quelqu'un d'autre effectue de la recherche dans le même domaine, se penchera sur cette activité avant de poursuivre allègrement son programme original. L'amélioration du processus d'échange de l'information est également avantageuse en ce que le transfert de renseignements en matière de développement d'un domaine à un autre (du point de vue technologique) serait facilité et favorisé.

Les divers systèmes d'information en cours d'élaboration aux États-Unis intéressent beaucoup Transports Canada et le C.D.T. Dans le cadre d'une expérience en cours la Bibliothèque de Transports Canada à Ottawa a accès par ordinateur aux informations américaines à l'égard de publications ainsi qu'à une liste partielle des chercheurs et de leur travail aux É.-U. L'expérience est utile mais les ordinateurs américains ne renferment pas encore de données canadiennes, si bien qu'à quelques exceptions près, seules des données américaines seront transmises en réponse à des demandes canadiennes. À long terme, on projette de réunir des données canadiennes et de les introduire dans les ordinateurs américains pour que les réponses renferment à la fois des informations canadiennes et américaines.

Que le Canada participe ou non aux systèmes d'information des É.-U., il semble utile de maintenir un système canadien de réunion d'informations sur les chercheurs et leur travail afin d'éviter le chevauchement et de faciliter et de réduire au minimum la préparation de bibliographies et d'autres tâches semblables précédant toute recherche. Les diverses expériences de Transports Canada et les efforts du CNR, dans le cadre de ses programmes devraient d'ici cinq ans aider à effectuer ces améliorations et le transfert de données. Bien que le processus de création de ces centres d'information représente des coûts considérables, il est possible qu'à long terme, on puisse réaliser d'importantes économies grâce à la diminution du travail requis durant les étapes préliminaires de la recherche.

2.7.b) Aucune unité au sein de Transports Canada ne se consacre exclusivement à la recherche. La Direction de l'approvisionnement scientifique du MAS serait mieux placée pour répondre en détail.

En général, les mêmes critères s'appliquent à la recherche interne et à l'extérieur. Par conséquent, les réponses fournies en 2.7 a) peuvent être utilisées en 2.7b).

2.8 Résultats de la recherche

1. Les renseignements suivants sur les brevets et licences ont été obtenus de la Société canadienne des brevets et d'exploitation, 275, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1A 0R3, qui au printemps publie un rapport envoyé au sous-ministre de chaque ministère ou organisme.

Transports Canada n'a au cours des dernières années fait enregistrer qu'une invention: CAS No: 4795

Titre de l'invention:
de retour

Appareil digital de mise en corrélation des signaux radar

Inventeurs:

N° de brevet canadien

N° du brevet américain

La société *Leigh Instruments Ltd.* de Carleton Place (Ontario) détient actuellement une licence au coût annuel de \$1000. La société n'a pas encore produit l'invention.